



MA CHALONS- EN-CHAMPAGNE

LES RAISINS DE LA COLERE

Châlons en champagne, le 24 juillet 2020.

D'ici quelques jours, quinze détenus de l'établissement (ainsi que quinze détenus de la MA Reims) bénéficieront d'un aménagement de peine afin de pouvoir faire les vendanges auprès d'une maison de Champagne de la région.

Si la réinsertion des personnes dont nous avons la garde est une des deux principales missions de notre administration, et si nous pouvons donc nous féliciter que de tels projets existent et soient mis en œuvre, ce sont les modalités et la façon de mettre les choses en place qui nous dérangent.

En premier lieu, nous avons (quasi) tous, agents et Organisations syndicales, appris l'existence de ce projet à la lecture de la note destinée à la population pénale.

Il est aberrant qu'un tel projet soit mis en place sans aucun concertation avec les représentants des personnels.

CELA PROUVE UNE FOIS DE PLUS, S IL EN ETAIT BESOIN, LE PEU DE CONSIDERATION ACCORDE AU DIALOGUE SOCIAL DANS NOTRE ETABLISSEMENT !

D'ailleurs, il est également a noté que, lors de la réunion de travail organisée entre les établissements pénitentiaires et la maison de champagne, ou notre Direction a brillé par son absence, aucun représentant de la détention de la MA Chalons n' a été convié ! Seule la détention de la MA Reims était représentée ! Devons nous en comprendre que nous, nous n'avions pas notre mot à dire ??

D'autre part, même si personne ne peut en être tenu responsable, le timing est plus que mauvais. En effet, il n'a échappé à personne que cette année les vendanges auront lieu en plein mois d'août, mois qui est déjà, de base, assez chargé pour les agents de détention (beaucoup d'heures supplémentaires et moins de repos). A tel point qu'on refuse (quasi) tous les décalages de congés annuels aux agents sur cette période, et qu'on interdit la pose de CET !

EN DEFINITIVE, EN CAS DE BESOIN, EN AOUT, ON NE PEUT PAS DONNER DE CA (AUTRES QUE CEUX DEJA PLANNIFIES) AUX AGENTS, MAIS QUAND IL EST QUESTION DE FAIRE PLAISIR AU COPAIN VIGNERON, ON PEUT SORTIR DEUX AGENTS DU ROULEMENT PENDANT 10 JOURS ?

Enfin, il ne faudrait également pas oublier que notre priorité est et doit rester la gestion sécuritaire des détenus à l'intérieur de l'établissement. Il n'est absolument pas envisageable de laisser le service de nuit (en effectif réduit, donc) gérer la préparation et la sortie des quinze vendangeurs, tout comme il est exclu que ce soit les agents d'étages qui, en fin de journée, doivent se coller des douches supplémentaires.

A VOULOIR METTRE EN PLACE DES CHOSES AUSSI ENGAGEANTES A LA VA-VITE, ON NE RECOLTERA QUE LES RAISINS DE LA COLERE DES PERSONNELS